

Espace, territoire et culture en Nouvelle-France : une vision géographique

Serge Courville

Volume 37, Number 3, décembre 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/304180ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/304180ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Courville, S. (1983). Espace, territoire et culture en Nouvelle-France : une vision géographique. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 37(3), 417–429.
<https://doi.org/10.7202/304180ar>

ESPACE, TERRITOIRE ET CULTURE EN NOUVELLE-FRANCE: UNE VISION GÉOGRAPHIQUE

SERGE COURVILLE
*Département de géographie
Université Laval*

Du paysage québécois des 17^e et 18^e siècles, on ne saisit souvent que les structures mises en place par la France pour établir sa colonie laurentienne. Cette note a pour but de montrer qu'il existe aussi un autre type d'organisation territoriale dont l'explication peut conduire à une meilleure compréhension de l'espace et de la culture au Québec. Rédigée à partir des acquis récents de la recherche en histoire et en géographie, cette synthèse tente d'élargir les anciennes problématiques sur les rapports entre l'homme et le milieu, le colonisateur et le colonisé, l'officiel et le vécu. Surtout, elle tente de montrer qu'il existe plusieurs échelles à partir desquelles on peut lire le développement québécois, tant sous le Régime français qu'ultérieurement¹.

Voici, en effet, que dans l'axe du Saint-Laurent, depuis la hauteur de Québec jusqu'à Montréal, avec des densités accrues dans les secteurs les plus anciennement occupés, se dessine une mince bande de peuplement riverain inscrite dans un paysage géométrique tracé de part et d'autre du fleuve et de ses principaux affluents. Cet espace est avant tout structuré, puisqu'il provient d'une entreprise volontaire d'aménagement inusitée en contexte nord-américain, mais il est aussi territoire organisé, car par-delà le découpage administratif du sol en seigneuries, en paroisses et en censives, s'impose la réalité d'une multitude d'«aires domestiques» nées des relations intimes qu'entretient l'habitant avec son environnement, tant physique qu'humain.

La géographie d'avant 1760, c'est donc une géographie complexe, faite d'au moins deux grandes échelles territoriales distinctes qui reflètent la distance qui sépare déjà la Nouvelle-France de l'Ancienne. Partagée entre la volonté politique du colonisateur de subordonner le développement de la colonie aux impératifs métropolitains et l'ambition même de l'immigrant d'articuler à son profit les possibilités du Nouveau-Monde, la vallée du Saint-Laurent vit de deux logiques issues,

¹ Une version préliminaire de ce texte a été soumise aux historiens Jean-Claude Robert et Normand Séguin de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université du Québec à Trois-Rivières. L'auteur les remercie de leurs commentaires. Il remercie aussi tous ceux qui ont participé, par leurs observations et leurs suggestions, à sa rédaction, en particulier le géographe Marcel Bélanger de l'Université Laval et l'historien Jacques Mathieu de la même université.

l'une de l'urbanité² française d'origine, qui sera source de macro-formes et de macro-structures, l'autre de la territorialité³ propre de l'habitant, qui transformera en aires référentielles originales l'espace structuré par l'État français au cours du 17^e et du 18^e siècle. Il en naîtra un phénomène d'aire culturelle qui survivra non seulement à la conquête britannique de 1760, mais encore à toutes les formes ultérieures de colonisation que connaîtra le Québec.

Un espace d'abord structuré

Pour la France du 17^e et du 18^e siècle, la conquête du Nouveau-Monde passe d'abord par la maîtrise de la vallée du Saint-Laurent, principale voie d'accès aux richesses du grand espace nord-américain⁴. Coloniser pour exploiter! Très tôt l'idée s'impose et, aussitôt reconnues les limites d'une exploitation côtière, l'État français amorce sa pénétration vers l'intérieur⁵. Malgré des débuts hésitants et des résultats médiocres au chapitre du peuplement, son pouvoir reste d'une efficacité extraordinaire: en moins d'un demi-siècle, l'univers colonial est structuré par l'implantation d'institutions qui doivent régir les rapports éco-

² Le concept d'urbanité fait référence aux faits de civilisation dans la manifestation du DROIT, des ARTS, de la SCIENCE et de la RELIGION. (Voir: M. Bélanger, «L'urbanité de Québec», *Cahiers de Géographie du Québec*, 25, 4 (1981): 11-16). Dans le processus particulier de colonisation, il désigne plus précisément les faits de transplantation des institutions destinées à régir le développement colonial et, d'une manière plus générale, de tout ce qui découle de la nature même de l'État, mais d'un État qui prendra ici la forme particulière de l'État français. Par extension, il signale une façon d'être, d'agir et de sentir différente de celle qu'introduit la territorialité.

³ Le concept de territorialité fait plutôt référence au contenu même des civilisations, à leur spécificité propre et à leur équilibre interne. Chez des auteurs tels Claude Raffestin, il a été défini comme la somme des relations qui naissent dans un système tridimensionnel (société — espace — temps) donné, en vue d'atteindre la plus grande autonomie possible compatible avec les ressources de ce système. Il reflète la multidimensionnalité du vécu territorial des groupes, la manière en quelque sorte dont les sociétés humaines satisfont leurs besoins, tant matériels que spirituels, à un moment donné, pour un lieu donné, pour une charge démographique donnée et un ensemble d'outils donné. Tout ici repose sur la relation conçue comme processus d'échange et de communication. Ce n'est pas l'espace qui importe, mais la «pratique» et la «connaissance» que les hommes ont de cette réalité que nous appelons espace. Il n'y a donc pas «une» mais «des» territorialités qui naissent de la somme et de la diversité des relations que les sujets entretiennent avec l'environnement, tant physique qu'humain, qu'ils soient «seigneurs», «habitants», «marchands», «notaires» ou «artisans», etc. Cette somme n'est pas mathématique, mais bio-sociale, en ce sens qu'elle réfère à la totalité des relations en interaction ou mieux, à la totalité dynamique de ces relations puisque les éléments qui la constituent sont susceptibles de variations dans le temps. Quant au territoire dans lequel s'expriment ces relations, il est le produit même du rapport entre acteurs, à partir d'une réalité première, l'espace, perçue comme support, ressource et enjeu, et sert de médiateur à la vie de relations. C'est donc à une véritable géographie de la différence que nous convie le concept, mais d'une différence vue à la lumière non plus des seules formes concrètes du paysage ou de la culture, mais à celle, plus riche, des champs constitutifs de la relation homme-espace-temps-société (champs du langage, du pouvoir, de l'économie et des organisations territoriales). Ces champs sont entrecroisés, ont une durée propre et déterminent des aires où s'exprime l'originalité du groupe (voir la figure 1). Pour une analyse plus complète du concept, voir: C. Raffestin, *Pour une géographie du pouvoir* (Paris, Librairies techniques, 1980), 249 p.

⁴ Voir: S. Courville «Contribution à l'étude de l'origine du rang au Québec: la politique spatiale des Cent-Associés», *Cahiers de Géographie du Québec*, 25, 65 (1981): 197-236.

⁵ J. Hamelin, éd., *Histoire du Québec* (Saint-Hyacinthe, Édisem, Privat, 1976), 538 p.

nomiques et sociaux et par la mise au point, dans les années 1630, d'un système de partage des terres qui doit servir de cadre à l'établissement rural⁶. Le territoire est divisé en seigneuries et en censives perpendiculaires au fleuve (figure 1) et un premier réseau de centres est créé, dont les équipements signalent déjà des fonctions administratives, militaires et commerciales.

L'effort est intense et procède d'une rationalité qui confère à l'action du colonisateur un caractère de totalité. La seigneurie, la côte, la Coutume de Paris, sont plus qu'une simple juxtaposition de formes et d'institutions connues dont on peut espérer qu'elles contribueront au développement colonial. Elles participent de finalités communes qui expliquent leur transplantation, puis leur généralisation dans l'espace colonial⁷. Ce que recherche avant tout la France dans la vallée du Saint-Laurent, c'est la maîtrise totale du territoire par l'établissement d'une société rurale stable capable d'auto-reproduction. Aussi opte-t-elle pour une conjugaison de structures susceptibles de permettre non seulement la fixation effective des colons autour du seigneur, défini comme associé de l'État dans l'effort de colonisation, mais aussi leur adhésion collective à des valeurs conformes à l'idéal d'une société terrienne d'Ancien Régime⁸.

Temporairement nuancée en raison même des difficultés initiales de la colonisation, cette volonté s'affermir sous le gouvernement royal, grâce à une réforme administrative qui consacre le pouvoir de l'État dans tous les domaines de la vie économique et sociale. Tenure de terres, répartition spatiale des hommes, comportements démographiques, religion, droit civil, commerce, sont autant de dimensions parmi d'autres, régies désormais par l'administration. L'appareil de réglementation s'alourdit et des prescriptions nouvelles apparaissent, relatives à la pêche, la chasse, l'agriculture, l'habitat, les corvées, le paiement des droits seigneuriaux et la traite des fourrures. Et pendant que l'on tente momentanément de regrouper la population en villages et de restreindre la taille des seigneuries, dont le nombre s'accroît considérablement entre 1663 et 1760, on arrête une politique de peuplement qui prévoit des primes aux mariages précoces et aux familles nombreuses, des amendes aux célibataires et à leurs parents, l'établissement

⁶ Ce thème a déjà été abordé par plusieurs auteurs, dont: R.C. Harris, *The Seigneurial System in Early Canada* (Québec, Madison, Milwaukee and London, Les Presses de l'Université Laval, The University of Wisconsin Press, 1968) 247 p.; et M. Trudel, *Les débuts du régime seigneurial au Canada* (Montréal, Fides, 1974), 313 p.

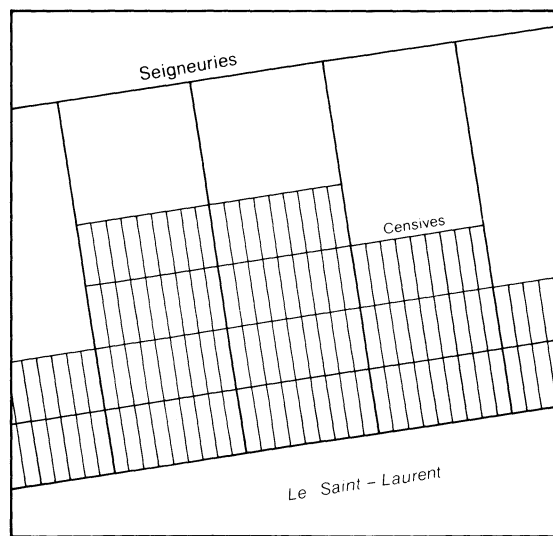
⁷ S. Courville, *op. cit.*, 188s.

⁸ Voir: F. Ouellet, «La formation d'une société dans la vallée du Saint-Laurent: d'une société sans classes à une société de classes», *Canadian Historical Review*, LXII, 4 (1981): 407-450.

Figure 1

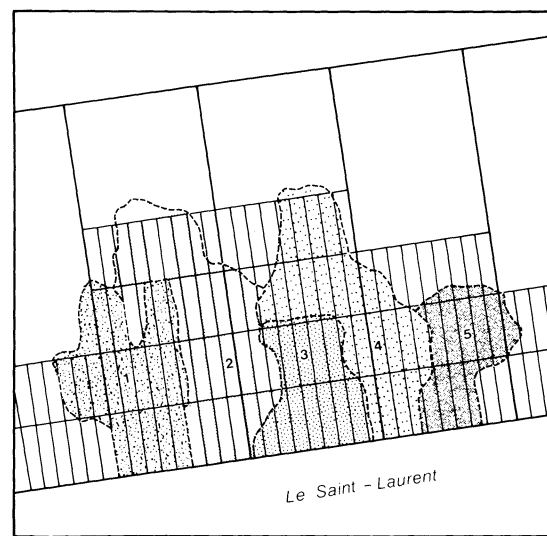
LA COLONIE LAURENTIENNE

UN ESPACE D'ABORD STRUCTURÉ



(modèle théorique)

UNE MOSAÏQUE D'AIRES DOMESTIQUES



(modèle théorique)

Les aires 1.2.3.4.5 représentent les portions de territoire où s'expriment les systèmes de relations qu'entretiennent les familles-souches entre elles et qui aboutissent à une véritable monopolisation de l'espace investi par le groupe. Ce sont les lots que l'on possède, les endroits où se pratiquent les activités de pêche, de chasse et de cueillette, les lieux de rencontre, avec leurs axes acceptés et les autres évités, etc.

des militaires venus pacifier le pays et l'envoi de filles du roi destinées à des épousailles rapides en contexte pionnier⁹.

Dans cette perspective, et malgré la création d'une organisation paroissiale dès le début du 18^e siècle, le cadre local disparaît comme horizon privilégié de préoccupation: c'est la colonie tout entière qu'il s'agit de peupler et d'aménager et non la seule seigneurie dont le développement est laissé à l'initiative du seigneur sous le contrôle réglementaire de l'État. L'urbanité du colonisateur ici se veut non seulement initiale, mais enveloppante des relations qui doivent s'établir dans la colonie. Captive des traditions médiévales, mais imbue aussi des idées rationalistes de la Renaissance tout autant que des théories économiques qui animent alors toute l'Europe, elle engendre des structures et des normes qui ont pour but d'assurer un peuplement tout en le fixant dans ses formes et ses fonctions. Pour le mercantilisme français, la colonie laurentienne ne sera jamais qu'un espace-plan, une région satellite subordonnée à la métropole¹⁰. Moulé de manière à assurer une base ferme à l'exploitation du continent, il est même apparu comme un univers «préfabriqué»¹¹, fermé à toutes transformations. Celles-ci viendront pourtant, issues non pas de décisions gouvernementales, mais des conditions mêmes de la vie en Nouvelle-France.

Aussitôt constituée, la société coloniale éclate, échappant au contrôle réglementaire de l'État et s'écartant des modèles imposés, à commencer par les seigneurs qui ne participent qu'à demi aux objectifs du colonisateur, préférant la ville et la traite des fourrures au développement de leur seigneurie¹². Quant à l'habitant, il trouve moyen de composer avec les exigences du seigneur et du curé, cherchant moins à se soustraire aux structures spatiales implantées et au «rôle» qu'on lui réserve qu'à les investir et à le vivre en fonction de ses priorités propres. Cette mutation s'accomplit rapidement et favorise l'apparition, aux côtés du monde du comptoir, d'un réseau de fonctionnement parallèle évoluant au rythme de sa propre temporalité¹³. Deux mondes, deux univers différents dominés l'un, par l'élite coloniale articulée au commerce et à la culture atlantiques, l'autre par l'habitant lui-même vivant de relations beaucoup plus intimes avec le territoire. Entre les deux, pas de coupure nette, mais des contrastes suffisants pour que l'on puisse parler d'acteurs distincts, de groupes sociaux différents, de production et

⁹ Voir: G. Paquet et J.-P. Wallot, «Sur quelques discontinuités dans l'expérience socio-économique du Québec: une hypothèse», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 35, 4 (mars 1982): 483-521.

¹⁰ Voir: L. Dechéne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle* (Montréal, Plon, 1974), 588 p.

¹¹ Voir: S. Diamond, «Le Canada français au XVIII^e: une société préfabriquée», *Annales*, 16, 2 (1961): 317-353.

¹² Ce thème a surtout été développé par C. Nish, dans: *Les bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France 1729-1748* (Montréal, Fides, 1968), 202 p. et par R.C. Harris, *op. cit.*, 247 p.

¹³ L. Dechéne, *op. cit.*, 482.

d'échange empruntant des modes différents d'actualisation¹⁴. Au cadre spatial institutionnel s'imbriquera donc très tôt un nouveau type d'espace structuré non plus de l'extérieur, mais en fonction des enjeux dont le sol lui-même ici fera l'objet.

Une mosaïque d'aires domestiques

D'abord retardé par les raids iroquois et la faiblesse numérique du groupe, l'établissement rural se retrouve bientôt précipité par la crise des fourrures, qui se manifeste dès la fin du 18^e siècle, et une rapide croissance démographique qui porte la population d'un peu moins de 10 000 habitants en 1681 à près de 52 000 en 1739, dont moins du quart seulement vivent dans les villes. En quelques décennies, les vides entre Québec et Montréal sont en grande partie comblés et de nouveaux territoires occupés (Charlevoix, basses vallées de la Chaudière et du Richelieu ...), suscitant partout l'apparition d'aires nouvelles de peuplement constituées tantôt par simple débordement de la population hors de ses frontières antérieures, tantôt par véritables migrations effectuées loin du milieu d'origine.

Si l'initiative de certains seigneurs peut expliquer parfois le choix du lieu d'établissement, la décision demeure en général un fait individuel et familial, vécu indépendamment des frontières seigneuriales. Dans le cas des colonisations effectuées à proximité des aires de départ, l'établissement se fera le plus souvent sur des terres déjà acquises et réservées à cette fin par les parents. L'enracinement y sera plus rapide et favorisé par la présence de voisins issus du même milieu et avec lesquels on partage souvent des liens de parenté. Dans le cas des migrations à distance, l'établissement se fera sur des terres nouvellement acquises, partagées entre des groupes différents, issus de milieux différents. L'enracinement y sera plus difficile, fonction des relations de voisinage qui pourront s'établir entre les nouveaux venus. Il semble, en effet, que pour l'individu qui ne participe d'aucune solidarité de provenance, les deux premières années paraissent cruciales: ou il réussit à contracter une alliance matrimoniale heureuse qui lui permettra de s'intégrer à la communauté, ou il demeure étranger à tout contact, auquel cas il devra quitter, ce qui serait surtout le fait des célibataires et des couples isolés. Pour ceux qui, au contraire, font partie de familles déjà constituées, l'installation se fait à demeure sur des lots généralement contigus dans l'espace¹⁵.

D'abord ouverte aux apports extérieurs, l'aire investie aura tendance, une fois organisée, à se fermer sur elle-même et à se nourrir d'un système de relations défini localement (figure 1). Sans jamais être

¹⁴ G. Paquet et J.-P. Wallot, *op. cit.*, 497.

¹⁵ Voir: J. Mathieu, *et al*, *Peuplement colonisateur dans le gouvernement de Québec* (1982). À paraître dans: Société canadienne d'études du XVII^e siècle.

tout à fait rompus, les rapports avec les côtes de départ s'amenuisent, pour se limiter bientôt aux seuls liens de parenté. Et pendant que se tissent de nouvelles solidarités, faites d'alliances et de renchaînement d'alliances entre les familles-souches¹⁶, la venue d'étrangers diminue, compromise tout autant par l'absence de lots disponibles que par un sentiment plus ou moins avoué de méfiance à l'égard de tous ceux qui peuvent constituer une menace pour l'intégrité du patrimoine foncier. Car la terre représente ici non seulement une richesse, mais un médiateur essentiel à la vie de relations: c'est par elle et pour elle aussi qu'elle noue des attaches avec les voisins.

Aussi, tant que dure la phase d'enracinement et en dépit des freins qu'introduisent l'obligation de tenir feu et lieu sur la terre concédée et les pratiques déjà spéculatives de certains seigneurs, l'essentiel de l'effort va-t-il à l'accaparement du sol, soit par achat ou échange de lots en bois debout ou abandonnés, soit par regroupement d'héritages, soit encore par demande de nouvelles concessions destinées surtout à l'établissement futur des enfants. Pratiquée par la majorité des familles pionnières, non pour sa valeur d'échange, mais pour sa valeur d'usage¹⁷, cette appropriation s'étend bientôt à tout le territoire et même au-delà, transformant en habitat permanent ce qui n'avait été jusque-là que structure spatiale imposée.

Apparue plus tard que la seigneurie, mais née comme elle de la volonté politique du colonisateur, la paroisse ne témoignera qu'à terme de cette évolution. Éprouvée d'abord pour la propriété foncière, ensuite pour les secteurs où la cohésion sociale est la plus forte¹⁸, l'appartenance au milieu s'exprimera pendant longtemps à l'échelle locale, par une «nomination» des lieux dont le contenu référentiel sera tout autant porteur d'indications spatiales que sociales (le «Rang du Bord de l'Eau», le «Rang des Caron» ...). Ce n'est qu'une fois le peuplement complété et l'emprise foncière assurée que l'identification paroissiale apparaîtra, porteuse d'axes acceptés et d'autres évités. L'espace investi sera alors entièrement monopolisé par le groupe et prêt à générer à son tour ses propres aires d'expansion. Ne trouvant plus d'endroits où s'établir, sinon à titre d'homme de métier à la campagne ou à la ville, ou encore de fermier ou de métayer pour le compte d'un voisin, d'un notable ou du seigneur lui-même, les fils d'habitants descendants des familles pionnières se retrouveront à leur tour exclus du territoire d'origine et

¹⁶ Voir: L. Lavallée, *La famille et les stratégies matrimoniales dans le gouvernement de Montréal au XVIII^e siècle*. Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII^e-XX^e siècles). Actes des colloques de 1979 et 1980 (Montréal, Université de Montréal, École des Hautes Études en sciences sociales, 1979): 141-147; Voir aussi: J. Mathieu, *et al.*, «Les alliances matrimoniales dans le Gouvernement de Québec 1700-1760», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 35, 1 (juin 1981): 3-32.

¹⁷ L. Dechêne, *op. cit.*, 296.

¹⁸ J. Mathieu *et al.*, *op. cit.*, 26.

contraints comme elles à migrer vers l'arrière-pays seigneurial ou une quelconque seigneurie-frontière afin de pouvoir s'établir sur une terre.

Cette migration se fera en général au moment du mariage, vers un secteur souvent connu où le nouvel épousé aura déjà défriché et construit un lot obtenu de ses parents. Parfois, elle suivra une période de cohabitation temporaire avec la famille de l'un ou l'autre des conjoints, en attendant que des moyens suffisants soient réunis pour l'établissement définitif du couple ou pour l'acquisition d'une terre neuve qu'il s'agira encore de mettre en valeur. Parfois, enfin, elle se fera en groupes, réunissant non seulement des jeunes gens, mais des familles complètes comprenant trois, quatre et même cinq enfants qui, pour diverses raisons, tant économiques que sociales, choisiront de se joindre au mouvement dans l'espoir de se bâtir une vie nouvelle. Seul l'héritier présomptif demeurera, ou alors reviendra, pour s'établir sur le lot paternel, en échange de quoi il devra contribuer à l'entretien de ses parents et à l'établissement de ses frères et sœurs. Et c'est ainsi que, les effectifs en surnombre diminuant, la paroisse d'origine connaîtra alors un nouvel équilibre, pendant qu'à proximité, ou plus loin, un nouveau territoire sera formé, étendant d'autant les limites de l'espace organisé¹⁹.

Ce processus, qui entraîne la constitution d'aires nouvelles de peuplement à chaque génération, s'explique non seulement par l'étroitesse des liens qui s'établissent entre la famille et la propriété foncière, mais aussi par le type d'agriculture pratiqué par l'habitant et qui se distingue déjà, dans les formes, de l'agriculture française d'origine. Bénéficiant d'un rapport homme-espace favorable par rapport à celui qui caractérise la France à l'époque, le colon canadien aura tendance, en effet, à adopter des méthodes extensives de culture, profitant de l'abondance de sols pour suppléer à la qualité des techniques qu'il lui eut fallu consentir dans le cas d'une agriculture intensive, réservée ici au seul potager. Aussi le verra-t-on rechercher spontanément la terre, non pour accroître nécessairement l'étendue de ses cultures — encore que les études de cas manquent pour en juger — mais pour éviter des partages préjudiciables à la rentabilité de l'exploitation.

Aussitôt franchie l'étape pionnière, un double système de production apparaît, centré l'un sur la monoculture extensive du blé, seule denrée véritablement commerciale à l'époque, avec les pois qui sont une culture de plein champ en Nouvelle-France, l'autre sur une petite polyculture vivrière exercée à proximité du siège de l'exploitation et qu'accompagne un petit élevage destiné tout autant aux labours qu'à la satisfaction des besoins domestiques. Recherché pour ses qualités nutritives en même temps que pour les revenus qu'il procure, le blé accapare bientôt plus des trois quarts de la récolte, sanctionnant une importance

¹⁹ *Ibid.*: 34-35.

relative accrue de la fonction échange par rapport à la fonction subsistance. Une crise survient-elle que presque immédiatement le système de production se transforme au profit de cultures moins directement menacées. Se résorbe-t-elle qu'il se réorganise à nouveau autour des produits dont on sait la demande. Si bien que dès le début du 18^e siècle, l'agriculture devient une activité viable capable, par sa logique propre, de commander l'économie de l'univers domestique et d'y fixer le statut social.

Peu d'administrateurs coloniaux pourtant reconnaîtront cette évolution si ce n'est peut-être Raudot fils qui écrira qu'en regard des possibilités d'exportation des produits agricoles, «il ne faut plus regarder dorénavant le commerce des fourrures que comme secondaire»²⁰. Mais l'indifférence éprouvée face au monde rural, associée aux pratiques de l'administration de se manifester presque uniquement en période de disette et encore par des recours surtout institutionnels, amènera l'agriculture à s'inscrire dans un espace-temps plus individuel et familial, qui pourra demeurer sensible au profit, mais qui se méfiera de toute ingérence extérieure même quand celle-ci aura pour but d'en améliorer le rendement. Quand, en 1742, Hocquart fixe le prix du blé pour éviter une cherté excessive du pain, les ruraux ripostent en refusant de porter leur grain à la ville²¹. Mais de la même manière, quand il importera des cribles cylindriques de France pour améliorer la qualité des farines exportées, il ne manquera pas d'informer le ministre de la fermeté qu'il lui aura fallu démontrer pour les implanter²². Aussi l'agriculture laurentienne restera-t-elle pendant longtemps le produit d'une interaction quasi exclusive entre la famille et le sol, contribuant ainsi au développement d'un type de civilisation dont la réalité continuera de s'imposer même après 1760.

Une aire culturelle dense

Au moment de la guerre de la Conquête, qui livre le Canada à l'Angleterre, se dégage donc le dessin d'un territoire dont la structure repose sur un découpage rationnel du sol en seigneuries et en censives, mais dont l'organisation se définit essentiellement par la géographie de ses aires domestiques (figure 1). Conquis par une population relativement homogène d'origine, de langue et de religion, et fait d'emprises familiales multiples construites à même les formes introduites par le colonisateur, il deviendra le creuset d'une culture²³, un lieu de défini-

²⁰ J. Hamelin, éd., *op. cit.*, 198.

²¹ Voir: J. Mathieu, «Les relations ville-campagne; Québec et sa région au XVIII^e», dans *Société rurale de la France de l'Ouest et au Québec (XVII^e-XX^e siècles)*. Actes des colloques de 1979 et 1980 (Montréal, Université de Montréal, École des Hautes Études en sciences sociales 1980): 190-206.

²² *Ibid.*, 203.

²³ Voir: M. Bélanger, «Le Québec rural», dans: *Études sur la géographie du Canada*, publié à l'occasion du 22^e Congrès international de géographie (Montréal, University of Toronto Press, 1972): 31-46.

tion des comportements collectifs que viendront plus tard diffuser les expansions rurales du 18^e et du 19^e siècle²⁴.

Originellement favorisée par l'initiative du colonisateur, l'insertion humaine dans l'aire seigneuriale devient vite en effet autonome, stimulée par des faits d'organisation locale, d'ordre naturel et social, qui introduisent une coupure avec la vie de relations engendrée par le commerce des fourrures. L'univers qui en résulte donne toute l'apparence d'un monde replié sur lui-même, insensible au marché et fermé à toute innovation. Les densités humaines y sont faibles et ne favorisent encore l'apparition d'aucun réseau cohérent de villages qui pourraient encourager les échanges. Seuls quelques petits centres se dessinent, si bien que mises à part les grandes places de commerce que sont Québec et Montréal, l'établissement laurentien n'aura d'autre armature urbaine que le maigre squelette de petits bourgs portuaires, peuplés de quelques centaines d'habitants, dont chaque seigneurie aura tenté de se pourvoir²⁵.

À l'analyse toutefois, ce monde se révèle étonnamment dynamique, fermé sans doute à toute intrusion extérieure, perçue ici comme source potentielle de contraintes, mais beaucoup plus ouvert qu'il ne paraît à la vie de relations, pourvu que celles-ci participent de finalités domestiques. Sans renier ses origines, l'habitant canadien profitera des possibilités que lui offre le Nouveau-Monde pour affirmer sa différence d'avec le paysan français²⁶, refusant de se soumettre aux normes du métropolitain pour vivre d'un style nord-américain dont on retrouve en partie l'exemple dans les colonies anglaises du sud. Bénéficiant de sols abondants, il développe une économie à base d'agriculture extensive capable de rendements suffisants pour autoriser une aisance relative, mais dont la croissance repose sur un principe d'exclusion des enfants lors du mariage²⁷. Pratiquées dans le but de distendre l'équilibre famille-subsistance et favorisées par la disponibilité des terres neuves, les migrations qui s'ensuivent déterminent le contexte d'un développement agricole sensible au profit, mais inscrit à l'enseigne d'un apprentissage centré sur la débrouillardise. Le système de cultures s'oriente vers le blé et quand, selon certaines hypothèses, les instruments de fer vien-

²⁴ Voir: G. Bouchard, *Les systèmes de transmission des patrimoines et le cycle de la société rurale au Québec, du 17^e au 20^e siècle*. Communication présentée à l'Université d'Ottawa (juin 1982).

²⁵ Une recherche en cours sur le développement villageois des 18^e et 19^e siècles au Québec nous indique qu'en 1760, il n'existe encore qu'une vingtaine d'établissements dans la vallée du Saint-Laurent, situés pour la plupart sur le front des seigneuries.

²⁶ Entre le paysan français et l'habitant canadien, la différence en est une de territorialité: celle du premier est tout entière saturée de l'information issue de son propre territoire vécu tandis que celle du second aura été pénétrée en plus d'une information nouvelle issue du territoire investi. Les attitudes, les conduites et les comportements pourront paraître semblables et s'inscrire dans une même continuité, mais s'avéreront en réalité différents puisque sous-tendus par des contextes et des systèmes de relations différents.

²⁷ J. Mathieu *et al. op. cit.*, 34-35.

dront à manquer, on les remplacera par des instruments de bois²⁸, condamnant peut-être la qualité des labours, mais affirmant par là la réponse technologique du groupe.

Vue sous l'angle de cette territorialité naissante, l'histoire de la colonie laurentienne apparaît donc avant tout comme celle de l'adhérence du groupe au territoire; les rapports humains, les rapports avec la nature, leur intensité dans le cadre local en constituent les éléments significatifs et déterminants²⁹. Cela n'exclut pas que des freins puissent intervenir (que l'on songe entre autres à la volonté politique de la France de faire défricher et cultiver les terres possédées), ni même que des déguerpissements se produisent (voir les récriminations constantes de l'administration sur le sujet), mais cela implique que tout ici se retrouve comme investi d'une finalité d'ordre domestique. Celle-ci a pour effet de renforcer les stratégies familiales au détriment des impératifs institutionnels et de subordonner les stimuli extérieurs aux objectifs internes de croissance, ce qui expliquera, notamment, l'emprise qu'exerceront certains groupes familiaux sur le territoire et qu'expriment bien certains toponymes, ou encore l'impact qu'aura le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles sur le développement de l'agriculture locale³⁰.

Dans cet univers construit au rythme des défrichements et encadrés par un système de propriété qui appelle, à terme, la monétarisation des rapports (le système seigneurial), les phénomènes d'organisation humaine et économique ont tendance à coïncider. L'exploitation agricole, la maison rurale, le voisinage, le rang, ne sont qu'autant d'aspects d'une seule et même réalité: ils constituent un milieu de vie, un habitat où le rassemblement des hommes et des habitations a d'abord une signification écologique, ensuite seulement une logique de fonctions économiques. Exercées surtout à l'échelle locale, ces fonctions pourront l'être également au sein d'espaces plus vastes, mais comme une projection destinée à satisfaire les besoins domestiques, même si celle-ci contrevient aux ordres de l'autorité. Aux 17^e et 18^e siècles, elle s'actualisera par la course dans les bois, à compter du début du 19^e siècle, en une association étroite de l'agriculture avec l'activité forestière, en attendant de se transformer plus tard en migrations temporaires dans les forêts du Maine et de l'Ontario ou encore en migrations définitives dans les villages et les villes du Québec et des États-Unis.

Cette mouvance n'identifie pas comme telle une recherche spontanée de l'ailleurs³¹ — toujours plus ou moins menaçant dans le contexte

²⁸ Cette hypothèse a surtout été développée par R.L. Séguin dans: *La civilisation traditionnelle de l'habitant aux 17^e et 18^e siècles* (Montréal et Paris, Fides, 1967), 701 p.

²⁹ M. Bélanger, *op. cit.*, 32s.

³⁰ Voir: J. Mathieu, *Le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIII^e siècle* (Montréal, Fides, 1981), 276 p.

³¹ Voir la thèse développée à ce sujet par C. Morissonneau, «Mobilité et identité québécoise», *Cahiers de géographie du Québec*, 23, 58 (1979): 29-38.

particulier du 17^e et du 18^e siècle — mais un aspect et un aspect seulement de la territorialité qui se développera dans la vallée du Saint-Laurent. Née d'un mode particulier de colonisation opérant par exclusion et propulsion continue d'une partie de la population dans l'espace, cette territorialité favorise l'apprentissage d'une mobilité que d'aucuns transformeront en aventure permanente, mais que d'autres au contraire vivront sur une base temporaire afin de permettre l'établissement permanent sur une terre. Aussi y a-t-il lieu de distinguer entre les voyageurs de carrière et ceux qui, plus nombreux, tenteront de rechercher dans la traite un revenu d'appoint ou un petit pécule pour fonder une habitation. Après 1700, toutefois, rares sont les fils d'habitants qui réussiront à prendre place dans une organisation dont les assises sont essentiellement urbaines³². La majeure partie du territoire se retrouvant alors dans une position excentrique par rapport à l'orbite des fourrures, le peuplement aura de plus en plus tendance à s'en dégager pour ne plus être soutenu, matériellement et moralement, que par de fortes solidarités familiales qui favoriseront la reproduction, sur les fronts pionniers, d'un univers semblable à celui que l'on vient de quitter. Quant aux rapports qui unissent l'habitant au seigneur, ils apparaissent souvent distants, imprégnés de méfiance sinon de mépris, si bien que ce peuplement devient non seulement autonome économiquement, mais coupé socialement de tous ceux qui ne participent pas directement aux préoccupations du groupe.

En 1760, l'étape coloniale aura duré suffisamment longtemps pour déterminer des attitudes et des comportements susceptibles de se perpétuer³³. Tout en demeurant une entité globalement artificielle recouvrant plus au moins bien le réseau d'aires domestiques formé tout au cours du 17^e et du 18^e siècle, l'aire seigneuriale aura cessé alors d'être une structure abstraite pour devenir un lieu de médiation entre une tradition humaine et un espace physique, un territoire intensément vécu où s'exprime non plus l'urbanité du colonisateur, mais la territorialité propre de l'habitant. Cadre plus que séculaire d'un établissement humain fondé sur des relations nouvelles aux êtres et aux choses, elle définira surtout un type de civilisation dont l'explication renvoie bien davantage aux espaces-temps individuels et familiaux que collectifs.

Conclusion

Structurée par la France mais organisée par le groupe humain qui l'habite, la Nouvelle-France vit de deux logiques qu'expriment non seulement l'évolution des formes dans l'espace mais aussi l'écart qui sépare très tôt l'habitant de tous ceux qui s'articulent à la culture et au commerce atlantiques. Déjà bien ancrée à la fin du Régime français,

³² L. Dechêne, *op. cit.*, 486-487.

³³ M. Bélanger, *op. cit.*, 33.

cette façon d'être et de sentir ne prendra vraiment, pourtant, toute sa signification que dans le siècle qui suivra la Conquête, avec l'apparition d'une urbanité nouvelle à laquelle adhère plus ou moins intensément la moyenne bourgeoisie francophone par le biais surtout de la propriété seigneuriale, du fonctionnarisme et des institutions parlementaires. Coupée d'une élite qu'elle aura elle-même générée mais qui s'avérera bientôt tout aussi distante que l'ancienne, l'aire domestique alors se referme pour s'adapter à sa manière au changement et vivre en marge d'une urbanité qu'elle rejettera, tout en s'en accommodant, au risque parfois d'en endosser les valeurs. Bien qu'accrus, les rapports avec l'extérieur demeurent comme autrefois mitigés et pendant que s'affirment des projections nouvelles ouvertes cette fois à des espaces de plus en plus différents mais investis à la manière des anciens (le village, la ville tant canadienne qu'américaine), une culture proprement locale se développe, qui traduira sans doute beaucoup mieux que la culture de l'élite l'originalité du groupe établi dans la vallée du Saint-Laurent, mais qui favorisera aussi l'éclosion d'un ensemble plus ou moins rigide de croyances, de valeurs et de normes qu'exploiteront plus tard les leaders politiques pour promouvoir leur vision du développement collectif.